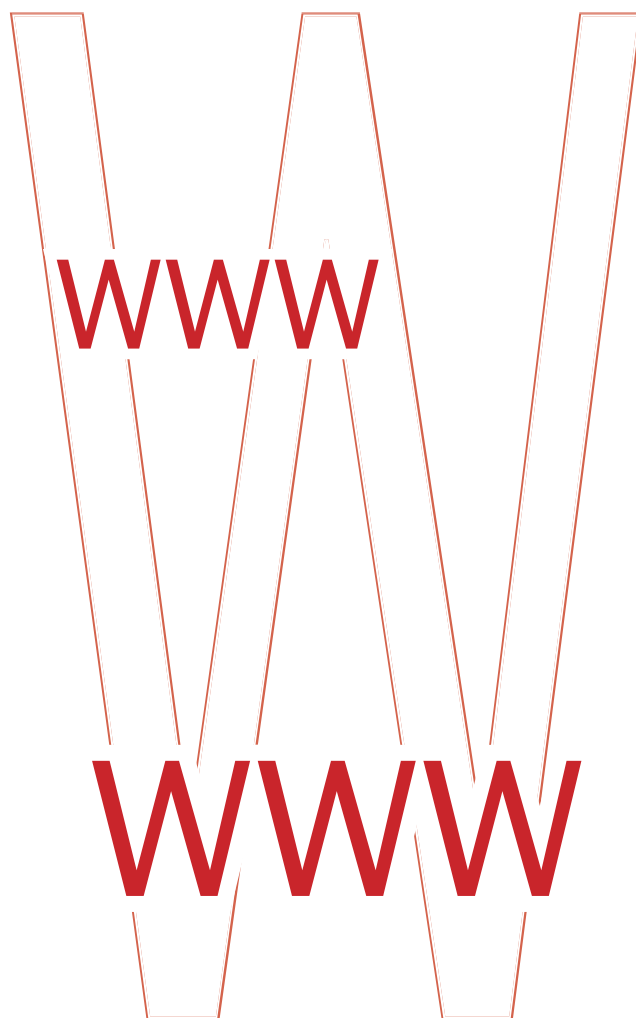


2009

Guide Web

s'informer
sur la **Validation**
des **Acquis**
de l'**Expérience**



Ce document est accessible en téléchargement sur le site du CarifOref Midi-Pyrénées.

www.cariforef-mp.asso.fr

mars 2009



Sommaire

Ce guide a pour objectif de faciliter la recherche d'informations sur le Web. Il propose une sélection de sites nationaux et régionaux.

Un bref descriptif des dispositifs est associé aux adresses des sites.

Pour chaque site, le type d'informations couvertes et leurs chemins d'accès à partir de la page d'accueil sont indiqués.

Qu'est-ce-que la VAE ?

Fiche 1

**S'informer sur la VAE
et prendre conseil**

Fiche 2

**Repérer la certification
adaptée à son projet**

Fiche 3

**Se préparer et passer
la validation**

Fiche 4

Financer un parcours de VAE

Guide Web : S'informer sur la validation des acquis de l'expérience

Edité par le CarifOref Midi-Pyrénées

Immeuble Buroplus - rue de Sienne - BP 77331

31313 LABEGE cedex

mars 2009

Directeur de publication : Jean-Michel Gimenez

Responsable éditoriale : Chantal Limare

Réalisation : Hélène Gueheneuc, Chantal Limare

Maquette/Mise en page : Stéphane Henry

ISBN : 978-2-916543-43-7

Qu'est-ce-que la VAE ?

Toute personne a droit à la VAE, quels que soient son âge, son niveau d'études, sa situation professionnelle.

> La VAE, c'est :

- > un droit individuel qui peut permettre d'obtenir un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle,
- > la reconnaissance officielle de l'expérience acquise par le travail : cette expérience est vérifiée, évaluée et validée,
- > donner la même valeur aux savoirs acquis par l'expérience que ceux acquis par la formation : un diplôme obtenu par la VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la formation.

> La VAE permet :

- > d'obtenir la totalité ou des parties d'un diplôme,
- > de s'inscrire à une formation pour se préparer à un diplôme, sans avoir le niveau d'études ou le diplôme normalement nécessaire pour y accéder.

> L'expérience acquise doit :

- > avoir un rapport direct avec le contenu du diplôme visé,
- > être d'une durée de trois ans minimum (continue ou non), que ce soit dans une activité salariée, non salariée, en intérim, bénévole ou à l'étranger, à condition de pouvoir la justifier.

The screenshot shows the CarifOref website interface. At the top, there is a navigation menu with icons and text: 'Bâtir son projet', 'Se former en région', 'Découvrir l'économie régionale', 'Valider son expérience', and 'Aller vers l'emploi'. Below this is a search bar labeled 'Recherche par profil' and a 'Plan du site' link. The main content area is titled 'Valider son expérience' and features a 12-step process diagram. The steps are numbered 1 through 12 and include the following questions:

1. Qu'est-ce que la VAE ?
2. Pour qui ?
3. Avec quelle expérience ?
4. Où m'adresser en premier ?
5. Pour quel projet ?
6. Pour quels diplômes ?
7. Le parcours de VAE
8. Comment et où demander la VAE ?
9. Qui finance la VAE ?
10. Comment se préparer ?
11. Qui décide et comment ?
12. Et après ?

At the bottom of the page, there are links for 'Qui sommes-nous ?', 'Adhérer au CarifOref Midi-Pyrénées', 'Mentions légales', and 'Crédits', along with logos for the European Union, the French Republic, and the CarifOref Midi-Pyrénées region.

S'informer sur la VAE et prendre conseil

Le réseau des Points relais conseil (PRC) en VAE a pour mission d'informer et surtout de conseiller les futurs candidats à la démarche de VAE.

Le PRC apporte une aide gratuite d'information et de conseil individualisé. Il aide la personne à vérifier la pertinence de son projet VAE à partir de l'analyse de son expérience. Il recherche les diplômes adaptés à son projet et à son profil. Il oriente vers le ou les organismes valideurs. Il informe sur le financement du parcours et les procédures à suivre pour en bénéficier.

La personne peut s'adresser à l'un des Points relais conseil VAE de Midi-Pyrénées le plus proche de son lieu de vie (travail ou domicile).

En ce qui concerne les **diplômes de l'enseignement supérieur**, un Portail régional spécifique informe sur les recherches et démarches nécessaires.

Pour une première information sur la VAE, les structures chargées de l'information et de l'orientation délivrent une information généraliste sur les conditions réglementaires et les différents interlocuteurs de la démarche.

Pour connaître les coordonnées des structures citées, consulter la rubrique «Où s'informer» de notre site.

www.cariforef-mp.asso.fr

CarifOref Midi-Pyrénées

> Où s'informer

Coordonnées des structures chargées de l'information et de l'orientation en Midi-Pyrénées. Recherche multicritère par type de public accueilli, par zone géographique, par type de structure.

> Valider son expérience

Présentation du dispositif de VAE en Midi-Pyrénées, à travers les différentes étapes d'un parcours-type, de la première information sur le dispositif à l'obtention de la certification.

> Espace professionnel > Validation des acquis

Banque de ressources qui regroupe l'ensemble des informations utiles concernant la mise en œuvre au niveau national et régional de la VAE en Midi-Pyrénées.

www.vaesup-mip.info

Portail du Point relais conseil VAE de l'enseignement supérieur de Midi-Pyrénées

Informations sur la mise en œuvre de la VAE en Midi-Pyrénées dans les universités et les écoles d'ingénieurs (voir fiche 2).

www.votrediplomeparlexperience.info

Portail dédié à la VAE à l'initiative de l'Opcalia et du Fongecif

> Midi-Pyrénées

19 vidéos-témoignages de candidats et d'acteurs du dispositif VAE en Midi-Pyrénées.

www.vae.gouv.fr

Portail national créé par le Comité interministériel pour le développement de la VAE

> Vous êtes un particulier

Le déroulement d'une démarche de VAE. Les certifications accessibles par la VAE. Les possibilités de prise en charge financière.

> Vous êtes une entreprise, un syndicat professionnel, une association

Réussir une démarche collective de VAE. La VAE dans le cadre du plan de formation, dans le cadre du Droit individuel à la formation. Textes officiels d'application de la VAE.

www.orientation-formation.fr

Portail de l'État, des Régions et des partenaires sociaux

> Evoluer, changer de métier > Les outils > Validation des acquis de l'expérience

Informations sur les démarches à suivre pour faire une VAE à l'initiative de son employeur ou à son initiative ou en tant que demandeur d'emploi. «Repère sur une réforme» vidéo de 2 mn 20, coproduite par l'AFPA et le Centre Info, présentant des témoignages de salarié-e-s sur les étapes d'un parcours VAE.

www.pole-emploi.fr

Pôle emploi (fusion de l'Anpe et de l'Assédic)

> Vous êtes candidat > Les conseils à l'emploi > Les prestations Pôle emploi > Bâtir son projet professionnel > Se préparer à la validation des acquis de l'expérience

Présentation de l'atelier VAE qui propose au demandeur d'emploi d'identifier son expérience professionnelle ou extra professionnelle.

> Vous êtes candidat > Les conseils à l'emploi > Guides pour agir > Bâtir son projet professionnel > Se préparer à la validation des acquis de l'expérience

En téléchargement, guide de 14 pages destiné au demandeur d'emploi.

www.intercris.fr

Portail Inter-Cris VAE

Liens vers les sites d'information VAE des différentes régions : présentation et coordonnées de chaque réseau PRC.

Repérer la certification adaptée à son projet

La certification* doit être en rapport direct avec les activités exercées durant trois ans minimum.

> **Les certifications accessibles par la VAE sont celles à finalité professionnelle délivrées par :**

- > les ministères,
- > les établissements d'enseignement supérieur,
- > les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat),
- > les branches professionnelles,
- > les organismes de formation privés.

Certaines certifications reconnues officiellement ne sont pas encore accessibles par la VAE. C'est le rôle du Point relais conseil d'en informer la personne (voir fiche 1).

En ce qui concerne les certifications de l'Enseignement supérieur, un Portail régional aide la personne dans ses recherches et démarches.

***A savoir :** le terme «diplôme» est utilisé dans le langage courant pour désigner l'ensemble des «certifications». En réalité, le diplôme n'est que l'un des trois dispositifs de certification existant en France. Les deux autres sont les «titres à finalité professionnelle» et les «certificats de qualification professionnelle». Ils sont tous les trois accessibles par la VAE.

Certification = diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle

Commission nationale de la certification professionnelle

www.cncp.gouv.fr

> **Répertoire**

Accès au Répertoire national des certifications professionnelles (Rncp) : recherche par domaine professionnel ou par intitulé des titres, diplômes et certificats de qualification professionnelle (CQP).

Ministères

Agriculture

www.portea.fr

> **Se former et vivre dans l'enseignement agricole > Formations et diplômes proposés**

Sur le portail de l'enseignement agricole français : recherche multicritère par voie de formation, par diplôme, par secteur, par région.

Culture

www.culture.gouv.fr

> **Infos pratiques > Formations**

En téléchargement, brochure de 21 pages (2006) sur les formations et diplômes relevant du ministère.

Education nationale

www.cndp.fr

> **Bases documentaires > Base des diplômes de l'enseignement professionnel**

Sur le site du Cndp (Centre national de documentation pédagogique), base de données des diplômes professionnels et technologiques du secondaire et supérieur. Téléchargement des référentiels des diplômes.

Emploi : Titres professionnels

www.banque.di.afpa.fr

> **Espace Titres**

Banque de données des Titres professionnels, réalisée par l'afpa : recherche par appellation métier ou par domaine professionnel.

Jeunesse et sports

www.jeunesse-sports.gouv.fr

> **Emploi-Formations > Les formations et diplômes professionnels dans le sport et l'animation**

Descriptif des diplômes des secteurs de l'animation sportive et socioculturelle délivrés par le ministère. Réglementation des diplômes professionnels.

Santé et social

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

> **Les formations**

Sur le portail Santé - Solidarités du gouvernement, recherche de formations dans le secteur de la santé et du social, soit par entrée métier, soit en recherche multicritère (secteur, niveau d'études, type d'activité).

Répérer la certification adaptée à son projet (suite)

Enseignement supérieur Midi-Pyrénées

www.vaesup-mip.info

Portail du Point relais conseil VAE de l'enseignement supérieur de Midi-Pyrénées

Aide aux candidats dans leur recherche, réglementation, fiches descriptives des diplômes, procédures, conditions de mise en œuvre, prestations d'accompagnement proposées, possibilités de financement... Téléchargement du pré-dossier de demande VAE commun à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur concernés.

Ce portail donne accès aux sites Web des établissements d'enseignement supérieur en Midi-Pyrénées :

- > Université des sciences sociales (Toulouse1),
- > Université de Toulouse-Le Mirail (Toulouse2),
- > Université Paul Sabatier (Toulouse3),
- > Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion, composé des campus d'Albi, Castres, Rodez et Figeac,
- > Institut d'études politiques de Toulouse (IEP)
- > Institut national polytechnique de Toulouse,
- > Institut national des sciences appliquées de Toulouse,
- > Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes,
- > Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de constructions aéronautiques,
- > Ecole des Mines d'Albi Carmaux,
- > Ecole nationale de l'aviation civile,
- > Ecole nationale de la météorologie.

> Recherche de diplômes

Moteur de recherche sur les diplômes accessibles par la VAE pour chacun de ces établissements.

www.cnam.fr

Cnam (Conservatoire national des arts et métiers)

> Formation

Recensement des formations du Cnam. Recherche par pôles de formations, par métiers, par lieux et modalités, par thèmes de formation.

> www.cncp.gouv.fr

Bienvenue sur le site de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle

Le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) met à disposition de tous une information actualisée sur les diplômes, titres et certificats qui bénéficient d'une reconnaissance officielle.

- ▷ Consultez le Répertoire afin de vous assurer qu'une certification professionnelle bénéficie de la reconnaissance de l'Etat, et accédez à son résumé descriptif : niveau, secteur d'activité, emplois accessibles...
- ▷ Informez-vous sur la VAE en consultant la rubrique "Certification et VAE". Contactez les structures dédiées à la VAE pour obtenir une information personnalisée.
- ▷ Découvrez la certification à travers la CNCP, la structure et le contenu du RNCP, la Lettre d'information, les actualités, la base documentaire...
- ▷ Organismes de formation, de certification, branches professionnelles : informez-vous sur la procédure d'enregistrement sur demande et téléchargez les documents utiles.
- ▷ Obtenez une information complémentaire en contactant le secrétariat national ou le réseau des correspondants régionaux.
- ▷ Consultez les archives regroupant les anciens titres et diplômes homologués.

Chambres consulaires

<http://formation-emploi.cci.fr>

Le Portail formation emploi du réseau des CCI

> Recherche formations

Recherche multicritère des diplômes et titres professionnels du réseau des Chambres de commerce et d'industrie par type d'accès (dont la VAE), par région, par niveau, par filière.

www.artisanat.fr

Portail des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA)

> Espace artisans > Me former

Informations généralistes sur les certifications dans le secteur de l'artisanat. Liens vers les sites des CMA départementales pour connaître leur offre de formation.

Branches professionnelles

Il existe plusieurs centaines de CQP (certificats de qualification professionnelle) créés par les branches professionnelles.

Informez-vous auprès de votre branche professionnelle pour savoir si elle délivre des CQP et s'ils sont accessibles par la VAE.

Organismes de formation privés

Les certifications de certains organismes ou écoles de formation peuvent être obtenues par la VAE. Exemples en Midi-Pyrénées : le CESI, l'Ecole supérieure de commerce de Toulouse, le Groupe IGS...

Informez-vous auprès des organismes dont les certifications correspondent à votre projet de validation.

Se préparer et passer la validation

Chaque organisme valideur a mis en place en Midi-Pyrénées des dispositifs d'information, d'accompagnement et d'évaluation spécifiques.

Une fois la certification repérée, la personne doit contacter l'organisme valideur dont dépend la certification visée. Cette étape constitue l'entrée dans la procédure de validation.

> 1. La demande de VAE

La personne remplit un dossier administratif de demande de VAE (« livret de recevabilité » ou « livret 1 ») avec les justificatifs d'expérience.

> 2. La préparation à l'évaluation

Si sa demande est acceptée par l'organisme valideur, le candidat remplit, dans la majorité des cas, un dossier (« livret de relevé d'acquis » ou « livret 2 ») dans lequel sont décrites et analysées les activités professionnelles exercées.

Le candidat est informé par l'organisme valideur des possibilités d'accompagnement (aide méthodologique) tout au long de sa démarche de VAE. Cet accompagnement est facultatif mais il est fortement conseillé.

Les sites web de certains valideurs proposent en téléchargement les livrets de recevabilité et de relevé d'acquis et/ou informent sur les dates de dépôts de dossiers et de jury.

> 3. L'évaluation de l'expérience

L'évaluation est faite par un jury officiel qui examine le dossier du candidat (voir plus haut) ou l'observe en situation de travail réelle ou reconstituée, le plus souvent complétée par un entretien.

> 4. La validation

Le jury vérifie si l'expérience du candidat correspond au référentiel de compétences de la certification.

Il se prononce :

- > soit pour une validation totale,
- > soit pour une validation partielle,
- > soit pour un refus de validation.

Si la personne n'obtient qu'une partie du diplôme, elle a alors un délai de cinq ans pour obtenir ce qui lui manque et acquérir la validation totale (pour l'enseignement supérieur, les parties acquises du diplôme le sont définitivement).

Elle pourra acquérir la validation totale :

- > soit en obtenant les compétences qui lui manquent par une nouvelle expérience professionnelle, et ensuite, en déposant à nouveau une demande de VAE,
- > soit en suivant une formation complémentaire, afin d'obtenir la validation complète.

www.cariforef-mp.asso.fr

CarifOref Midi-Pyrénées

> Valider son expérience > Comment et où demander la VAE ?

Fiches synthétiques présentant les dispositifs d'accompagnement et de validation mis en place par les certificateurs en Midi-Pyrénées : certifications accessibles par la VAE, procédures spécifiques à chaque organisme valideur : ministères, universités, écoles d'ingénieurs, chambres consulaires.

Ministères

Agriculture

www.educagri.fr

> Faire une demande de VAE

Sur le site du ministère, présentation succincte du dispositif et contacts régionaux.

www.vaesupagri.enesad.fr

Site dédié au dispositif de VAE dans l'enseignement supérieur agricole

Information sur les procédures VAE mises en place dans tous les établissements de l'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'agriculture. Accès direct à chaque établissement. Dossier de demande de VAE (livret de recevabilité) en téléchargement.

Culture et communication

www.culture.gouv.fr

> Infos pratiques > VAE

En téléchargement : circulaire d'application sur la mise en œuvre de la VAE relevant du ministère. Dossier de demande de validation (à titre indicatif). Documents d'information pour chaque diplôme accessible par la VAE.

Education nationale

www.francevae.fr

Sur le site dédié à la VAE du Ministère, accès par type de diplôme au calendrier des réunions d'information organisées dans chaque académie. Pour l'Académie de Toulouse, lien vers la rubrique VAE du site du rectorat : en téléchargement, livrets de recevabilité et de relevé d'acquis.

Emploi : Titres professionnels

www.oriadisvae.fr

Site d'aide à l'orientation pour la VAE, réalisé par l'Afpa : recherche d'un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi par métier ou par domaine. Démarches à suivre. Modalités d'accompagnement; financements. Dossier de demande VAE (livret de recevabilité) en téléchargement.

Jeunesse et sports

www.midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr

> Formations, examens, concours > Validation des acquis de l'expérience

Sur le site de la Direction régionale jeunesse et sports Midi-Pyrénées, informations sur les diplômes accessibles par la VAE, démarches à suivre et, en téléchargement, les dossiers de demande VAE (livret de recevabilité).

Se préparer et passer la validation (suite)

Santé et social

www.midipy.sante.gouv.fr

> Métiers > Modalités pratiques

Sur le site des Ddass-Drass de Midi-Pyrénées, informations par diplôme et par certificat délivrés par les ministères : modalités d'accès à la VAE avec, le cas échéant, les référentiels des diplômes, les calendriers et coordonnées.

<http://vae.cnasea.fr>

Portail d'information dédié à la VAE pour les diplômés du sanitaire et social gérés par le Cnasea

Accès pour chacun des diplômés du sanitaire et social à leurs référentiels d'activités et de compétences. En téléchargement : le livret de recevabilité, le livret de relevé d'acquis, des notices...

Informations sur les différents types d'accompagnement d'une VAE, sur les équivalences ou allègements.

Enseignement supérieur Midi-Pyrénées

www.univ-tlse1.fr

Université des sciences sociales

> Les formations > VAE - validation des acquis

Informations sur la validation 1985 ou celle de 2002 dans l'enseignement supérieur. Démarches de dépôt de dossier. Procédures d'accompagnement et de déroulement de la validation.

www.univ-tlse2.fr

Université du Mirail

> Etudiants > Formation professionnelle continue > VA - VAE

Informations sur les différents dispositifs de validation des acquis dans l'enseignement supérieur. Dossier de demande VAE (livret de recevabilité) en téléchargement. Tarifs des prestations d'accompagnement, calendrier...

www.ups-tlse.fr

Université Paul Sabatier

> Formation continue

Informations généralistes sur la VAE. Déroulement de la VAE à l'Université Paul Sabatier.

www.univ-jfc.fr

Centre universitaire Jean-François Champollion (Albi)

> Formation continue, VAE > VAE

En téléchargement, le pré-dossier d'inscription.

www.sciencespo-toulouse.fr

Institut d'études politiques

> Formation > Validation des acquis

Présentation des diplômes accessibles par la VAE. En téléchargement, le dossier de demande VAE (livret de recevabilité).

www.criva.org

Criva - Ecoles d'ingénieurs

En téléchargement, le dossier de demande de VAE (livret de recevabilité) et le guide du candidat en phase de recevabilité (ou phase 1). Foire aux questions.

www.ipst.fr

Ipst- Cnam

> La VAE

Informations sur les différents dispositifs de validation des acquis dans l'enseignement supérieur et points de repères pour permettre au candidat d'identifier celui correspondant à son parcours.

Calendrier des jurys et commissions 2009. Tarifs 2009 du dispositif d'accompagnement.

Chambres consulaires

www.cm-toulouse.fr

Chambre de métiers et de l'artisanat de Haute-Garonne

> Espace artisans > VAE Espace artisans > VAE

Informations sur les certifications accessibles dans l'artisanat par la VAE et les modalités d'accès.

www.midi-pyrenees.cci.fr

Chambre régionale de commerce et d'industrie Midi-Pyrénées

> Vos ressources humaines > Gérer vos compétences > Validation des acquis

Informations générales sur la VAE. En téléchargement, les titres accessibles par la VAE délivrés par les CCI en Midi-Pyrénées. Coordonnées des conseillers VAE.

Financer un parcours de VAE

Le financement* du parcours VAE est conditionné au statut de la personne.
Le coût de la VAE comprend les frais de validation, de l'accompagnement et, le cas échéant, la rémunération.

Salarié

La prise en charge du financement de la VAE peut être assurée dans le cadre de trois dispositifs :

- > le congé VAE, à l'initiative du salarié dont le financement est assuré par le Fongecif (Fonds de gestion du congé individuel de formation) ou l'Opacif dont relève l'employeur.
- > le plan de formation de l'entreprise, à l'initiative de l'employeur.
- > le Droit individuel à la formation (DIF), à l'initiative du salarié mais avec l'accord de l'employeur.

www.fongecifmp.org

Fongecif Midi-Pyrénées

> Téléchargements de dossiers et documents

Mode d'emploi et dossier de prise en charge financière du congé VAE pour les salariés en CDI ou CDD.

www.afdas.com

Portail de l'Afdas - Opacif des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

> Vous êtes intermittent du spectacle > Valider vos acquis

Conditions, modalités de financement, procédures. En téléchargement, dossier de prise en charge financière du congé VAE.

> Vous êtes salarié > La validation des acquis de l'expérience

Pour les salariés en CDI ou en CDD, conditions, modalités de financement, procédures. En téléchargement, dossier de prise en charge financière du congé VAE.

www.fafsea.com

Fafsea - Opacif des exploitations agricoles

> Salariés > La validation des acquis de l'expérience

Conditions d'accès et modalités de prise en charge financière du congé VAE. En téléchargement, formulaire de demande de prise en charge financière du congé VAE.

www.opca2.com

Opca 2 - Opacif des coopératives agricoles

> Salarié > Validation des acquis de l'expérience

Informations sur le dispositif VAE, sa mise en œuvre dans la branche ainsi que les modalités de prise en charge financière du congé (entrée par statut : salarié CDD, CDI, non salarié).

www.unifaf.fr

Unifaf - Opacif du secteur sanitaire et social

> Tout savoir sur... VAE la validation des acquis de l'expérience

Dossier «19 questions sur la VAE» et information sur le dispositif de soutien pour l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé par VAE mis en place par Unifaf.

www.uniformation.fr

Uniformation - Opacif de l'économie sociale

> Dispositifs de formation > VAE

En téléchargement : les règles applicables sur la VAE et le dossier de demande de prise en charge financière du congé VAE.

* Les prestations d'information et de conseil, avant de commencer une démarche VAE, sont gratuites (voir fiche 2 : s'informer et prendre conseil).

Financer un parcours de VAE (suite)

Intérimaire

Les personnes en intérim ont accès à la VAE grâce au dispositif du congé VAE, soit pendant le temps de travail, soit hors temps de travail. Les conditions, les dossiers de financement et les modalités d'accès à la VAE sont accessibles sur le site du FAF TT (Opacif du travail temporaire).

www.faftt.fr

FAF-TT - Opacif du travail temporaire

> **Espace salariés** > **Vous êtes intérimaire** > **La VAE**

Informations sur le dispositif VAE pour les intérimaires : conditions d'accès, mode d'emploi en téléchargement. Possibilité de demande de dossier VAE en ligne.

Employeur

Les employeurs peuvent intégrer les dépenses liées à la VAE dans les dépenses de formation, notamment dans le cadre du plan de formation

Consulter les sites des Opcas (organismes paritaires collecteurs agréés) des branches professionnelles : certains accompagnent l'entreprise qui engage une démarche collective de VAE.

www.industrie.gouv.fr

Ministère chargé de l'économie

> **Politiques et enjeux** > **Le capital humain** > **la validation des acquis de l'expérience**

Guide en ligne « La Validation des acquis de l'expérience en entreprise » : vade-mecum conseillant les chefs d'entreprise et identifiant les étapes-clés du déroulement du projet.

www.centre-info.fr

Centre Inffo

> **Entreprises** > **La validation des acquis de l'expérience**

Informations sur le financement, le déroulement de la validation...

> **Annuaire des acteurs de la formation**

Coordonnées et sites Web des OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés).

www.agefos-pme-midi-pyrenees.com

Agefos PME Midi-Pyrénées

> **Salarié** > **valider son expérience**

En téléchargement : « Le guide d'utilisation pour la mise en place d'une démarche VAE dans l'entreprise » (13 p.)

Non salarié

(Professions libérales, artisan, commerçant)

Les modalités de prise en charge sont déterminées par le Fonds d'assurance formation (FAF) dont dépendent les personnes.

www.centre-info.fr

Centre Inffo

> **Annuaire des acteurs de la formation**

Coordonnées et sites Web des FAF non-salariés selon son secteur ou statut.

Financer un parcours de VAE (suite)

Demandeur d'emploi

Des aides financières sont accordées, sous certaines conditions. Le Chèque VAE, délivré par la Région Midi-Pyrénées en direction de tous les demandeurs d'emploi, représente le 1^{er} financement, complété selon le cas par Pôle Emploi et l'État (Ddtfp).
A noter : les personnes ex-titulaires d'un CDD peuvent bénéficier du congé VAE.

www.cariforef-mp.asso.fr

CarifOref Midi-Pyrénées

> **Valider son expérience > Qui finance ? > Demandeur-euse d'emploi**
Informations sur le Chèque VAE de la Région Midi Pyrénées. En téléchargement, document d'information de la Région sur les modalités d'accès.

www.pole-emploi.fr

Pôle emploi (fusion de l'Anpe et de l'Assédict)

> **Vous êtes candidat > Vos droits et démarches > Bon à savoir > Vos aides au retour à l'emploi > Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

Informations sur l'aide financière à la VAE accordée par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi : bénéficiaires, conditions, démarches.

Agent de la fonction publique

L'agent, titulaire ou non, peut bénéficier de la VAE :
> dans le cadre d'un congé VAE,
> dans le cadre du DIF (Droit individuel à la formation) pour compléter la préparation ou la réalisation de la démarche des agents de la Fonction publique d'Etat,
> dans le cadre du plan de formation, sous réserve de l'accord de l'autorité administrative.

www.fonction-publique.gouv.fr

Ministère chargé de la fonction publique

> **Publications > Collections ressources humaines > Validation des acquis de l'expérience : quelle démarche pour les agents publics ?**
En téléchargement, dépliant d'information d'octobre 2007.

www.anfh.asso.fr/valipro

Valipro - Site de l'Anfh - Opc de la Fonction publique hospitalière

Informations sur la VAE, les démarches, la constitution du dossier, les adresses utiles. Recherche sur les diplômes accessibles par la VAE par secteur d'activités, par secteur transverse, par emploi.

www.cariforef-mp.asso.fr

En consultation sur le site du CarifOref Midi-Pyrénées

carif
MIDI
PYRÉNÉES
oref

Bâtir son projet Se former en région Découvrir l'économie régionale Valider son expérience Aller vers l'emploi Plan du site

Vous informer sur l'emploi et la formation en Midi-Pyrénées

Les Formations accessibles en un clic

- Contactez-nous
- Les éditions du CarifOref
- Se documenter
- Où s'informer
- Liens utiles
- Lettre d'information

Accéder à l'Espace Professionnel

Recherche par mots-clés

Actualités

- Qualité des formations en énergies durables : lancement de la charte Format'eree
- Printemps de l'apprentissage du 15 au 30 mars dans les CFA et les Mcéf
- Canton de Naucelle en Aveyron : réouverture du Point Relais Emploi

Nouveau sur le site

- Certificateurs VAE de Midi-Pyrénées : résultats en 2007

Agenda

- Samedi 21 mars 2009 à Toulouse : Salon de l'évolution professionnelle

Recevoir l'actualité par mail

Toute l'actualité

Tout l'agenda

Qui sommes-nous ? - Adhérer au CarifOref - Mentions légales - Crédits

> « Valider son expérience » : la présentation du dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) en Midi-Pyrénées, à travers les différentes étapes du parcours-type d'un candidat.

> « Où s'informer » : les coordonnées des structures chargées de l'information et de l'orientation en Midi-Pyrénées.

> « Rechercher une formation » : la base de données actualisée sur les organismes et actions de formation en Midi-Pyrénées

> « Financer sa formation » : la présentation des dispositifs de formation par public.

CarifOref Midi-Pyrénées

Immeuble Buroplus
rue de Sienne – BP 77331
31313 Labège cedex
Tél. : 05 62 24 05 99 - Fax : 05 62 24 05 98
Courriel : info@cariforef-mp.asso.fr